

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 28 FÉVRIER 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le six mars deux mil vingt à vingt heures trente minutes

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Vote des trois taxes
- 2 - Vote du compte administratif 2019 - Budget commune
- 3 - Affectation du résultat - Budget commune
- 4 - Vote du budget primitif - Budget commune
- 5 - Chantier « argent de poche »
- 6 - Devis branchements réseaux

QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU 06 MARS 2020

L'AN DEUX MIL VINGT, le six mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier GENDRON, Maire.

Etaient présents : M. Didier GENDRON, Mme Brigitte RUAULT, M. Joël TESTIER, M. Philippe PLU, Mme Sylvie GUIARD, M. Jürgen VERLEUR, Mme Maryline GENIER, M. Christophe LIVET, M. François BERSON, M. Rudy OSMONT,

Etait absent excusés : Mme Annick COLIN (a donné procuration à M. Christophe LIVET), M. David GOUGEON, M. Emmanuel VIOT

Etait absente non excusée : Mme Sabrina GAREL,

Secrétaire de séance : M. Christophe LIVET

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion du 07 février 2020 a été approuvé à l'unanimité.

1 - VOTE DES TROIS TAXES

Après étude de l'état de notification des taux d'imposition de 2020, taxe d'habitation et taxes foncières bâties et non bâties, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de reconduire les taux des trois taxes, à savoir :

Taxe d'habitation : 23.46 %

Taxe foncière / bâti 29.12 %

Taxe foncière / non bâti 34.62 %.

Le produit fiscal attendu s'élève à 112 455 €, les allocations compensatrices sont d'un montant de 10 277.00 € et un produit prévisionnel de la taxe d'habitation de 74 884.00€ soit un total de 197 616.00€.

2 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET COMMUNE

Suite à la présentation du **compte administratif communal** 2019, après délibération, le Maire s'étant retiré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, ce document qui peut se résumer ainsi :

	en section investissement,	en section fonctionnement,
recettes	172 631.79 €	386 378.59 €
Dépenses	139 229.47 €	322 649.92 €
un résultat d'exercice,	+33 402.32 €	+ 63 728.67 €
un résultat reporté de	+ 92 221.43 €	0.00 €
résultat de clôture	+ 125 623.75 €	+ 63 728.67 €

et signent le compte administratif 2019.

Le compte de gestion communal 2019 présente des résultats identiques avec le compte administratif cité ci-dessus. Le Maire est autorisé à signer ce document.

3 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Compte tenu du résultat de clôture de fonctionnement d'un montant de 63 728.67 €, après délibération, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident l'affectation de résultat en section investissement - budget communal 2020, d'un montant de 63 728.67 € qui sera porté au compte 1068 - autres réserves- et 125 623.75 € qui sera porté en section investissement au compte 001 - excédent antérieur reporté.

4 - VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2020

Après présentation des dépenses et recettes des sections fonctionnement et investissement, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif communal 2020, qui s'équilibre :

en section fonctionnement, dépenses	333 245.00 €
fonctionnement, recettes	333 245.00 €
en section investissement, dépenses	316 450.00 €
investissement, recettes	316 450.00 €

et signent le budget primitif communal 2020

5 - CHANTIER « ARGENT DE POCHE »

Un courrier du service enfance jeunesse du Pays de Meslay-Grez propose l'activité argent de poche pour l'année 2020 et lance, dès à présent, l'appel pour les candidatures. Les membres du Conseil Municipal décident de reconduire les chantiers « argent de poche » sur 2 semaines de 4 jours de juillet 2020 (semaines 28 et 29) par la participation à différents travaux de rénovation, d'embellissement ou d'entretien sur la commune. Les bases sont les mêmes que les années précédentes, à savoir 5€ de l'heure dans la limite du 3 heures par jour. Il a été rajouté que la commune de Maisoncelles-du-Maine ne prendra en priorité que des jeunes de la commune au nombre maximum de 6. Les jeunes de 16 à 18 ans, intéressés par ces chantiers, pourront s'inscrire directement auprès de la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez. Cependant, ils pourront venir retirer leur dossier d'inscription auprès du secrétariat de la mairie de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de proposer les chantiers pendant les semaines 28 et 29 de l'année 2020 pour 6 jeunes au maximum, en priorité ceux de la commune et qui n'ont jamais participé à ce chantier, répartis en une ou deux équipes, le matin de 09h00 à 12h00 ou éventuellement l'après-midi de 13h30 à 16h30. Chaque jeune sera indemnisé sur la base de 5.00€ de l'heure.
- Autorise le Maire à effectuer la demande d'exonération de charges auprès de l'URSSAF à signer les contrats avec les jeunes et tout document relatif à ce dossier.
-

5 - DEVIS BRANCHEMENTS RESEAUX

Dans le cadre de la viabilisation des deux parcelles situées à l'entrée de l'impasse du Closeau, plusieurs devis nous sont parvenus de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez ainsi qu'Orange.

Le devis estimatif de participations concernant deux branchements pour les deux parcelles serait :

- Branchements AEP : 2 792.00€ HT
- Branchements EU : 2 500.00€ HT
- Branchements EP : 1 000.00€ HT

Orange, quant à eux, nous a remis un devis pour prestation d'étude et de conseil d'un montant de 321.00€ HT.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent les différents devis pour la viabilisation des deux parcelles et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les devis correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

1 - VENTE DE TERRAINS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a un rendez-vous avec le notaire Maître LAUBRETON, le mercredi 11 mars à 16h15 pour la vente de terrain SCI « SNC & CO » à la commune de Maisoncelles-du-Maine puis le mercredi 25 mars à 11h00 pour la vente de terrain de la commune à Monsieur CHOFFAT.

Séance levée à 21h20